

Inscription activités parascolaires Hiver 2019 Bloc 2 (janvier à mars)

Les activités sont payables à l'inscription. Votre fille pourra débiter l'activité dès que celle-ci sera payée. Consultez le document *description des activités parascolaires* sur le site internet du Collège pour toutes les informations, les coûts et les horaires. Merci de remettre votre inscription à Éliane Jacques ou au secrétariat au plus tard lundi le **14 janvier 2019**.

Nom de l'élève : _____

Niveau : _____

Signature du parent : _____

Cochez l'activité de votre choix	ACTIVITÉS SPORTIVES	Coût (merci de joindre le paiement)
	Yoga (lundi 18h30 à 19h30)	80\$ / 10 cours
	Escalade (jeudi de 18h30 à 20h00) <small>** Des frais de transport s'ajouteront et seront ajustés selon le nombre de filles inscrites, prévoir environ 50\$ **</small>	72\$/ 6 cours
	Gymnastique (mercredi de 18h30 à 20h00)	60\$/ 6 cours
	Basketball (mardi de 16h30 à 17h30)	50\$
	Circuit d'entraînement 30 minutes par jour (tous les soirs, heure à confirmer)	10\$
	ACTIVITÉS DIVERSES	
	Cours de conduite Tecnic (avec taxes, manuel et transport aux cours théoriques)- Formulaire d'inscription au secrétariat	1148\$
	ACTIVITÉS CULTURELLES & ARTISTIQUES	
	Piano Formulaire d'inscription au secrétariat	396\$/18 cours (hiver)
	Musique (chant, ukulélé, guitare, etc.)	396\$/ 12 cours
	Flûte traversière (selon vos disponibilités)	250\$/ 10 cours
	Troupe de théâtre (mardi de 16h30 à 17h30)	75\$
	Cours de danse hip-hop (lundi de 16h30 à 17h45)	125\$/12 cours
	Cours de couture (mercredi de 18h30 à 20h00)	125\$ / 10 cours
	Aqua-Photo (jeudi de 12h20 à 12h50)	95\$
	Cuisine du monde (lundi de 17h15 à 18h30)	125\$/ 10 cours

Les horaires et tarifs des diverses activités sont sujets à changement.

Toutes les inscriptions doivent être payées par chèque au nom du **Collège François-Delaplace** à moins qu'un avis contraire soit inscrit sur la fiche d'inscription (ex : piano, Tecnic, etc.)

***Remboursement : Si l'annulation se fait avant le 1^{er} février 2019, nous conserverons 10% pour les frais d'administration. Pour les annulations faites après cette date, **il n'y aura pas de remboursement.**

Le remboursement se fait sous forme de crédit au compte-école par le service de la comptabilité. Nous devons être avisés dès l'arrêt de l'activité par un **mot signé des parents.**